

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

BUREAU DE COMMUNAUTE Séance du jeudi 3 mars 2016 à 18h00, à Grand Lac

PRÉSENTS :

AIX-LES-BAINS
AIX LES BAINS
AIX LES BAINS
AIX LES BAINS
BOURDEAU
BOURGET DU LAC
BRISON SAINT INNOCENT
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
DRUMETTAZ CLARAFOND
GRESY SUR AIX
MERY
LE MONTCEL
MOUXY
ONTEX
PUGNY CHATENOD
SAINT OFFENGE
TRESSERVE
TREVIGNIN
VIVIERS DU LAC

DORD Dominique
BERETTI Renaud
FRUGIER Michel
CASANOVA Corinne
DRIVET Jean-Marc
FRANCOIS Marie-Pierre
CROZE Jean-Claude
FALCETTA Nicole
JACQUIER Nicolas
CLERC Robert
BOUVIER Eudes
EJCHENLAUB Jean-Christophe
FAZIO Salvator
CURTILLET Jacques
MASSONNAT Jean-Guy
GELLOZ Bernard
LOISEAU Jean-Claude
GONTHIER Gérard
AGUETTAZ Robert

ABSENTS EXCUSES :

VOGLANS

MERCIER Yves

AUTRES PARTICIPANTS :

M. GOUDOUNEIX Michel	Directeur général des services
M. GIMOND Frédéric	Directeur général adjoint
Mme REVOL Martine	Directrice de cabinet
M. DIDIER Fabien	Responsable service Déchets
M. BERGER Christian	Responsable Maîtrise d'ouvrage
Mme COSTA de BEAUREGARD Estelle	Responsable juridique
Mme QUAY THEVENON Eline	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 février 2016, accompagnée d'un dossier de travail de 32 pages, comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 8 projets de délibérations.

L'affichage a été effectué aux lieux habituels réglementaires.

Le quorum est atteint avec 19 présents et 19 votants en début de séance.

Robert Clerc est désigné secrétaire de séance.

MARCHÉS PUBLICS

**Marché n°2014-14 – Exploitation des déchetteries
Lot n°3 : Transport et traitement des déchets dangereux – Avenant n°1**

Par marché de prestation relatif à l'exploitation des déchetteries et de la plate-forme de transfert des déchets verts, Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget, a confié à l'entreprise VALESPACE, domiciliée 928 avenue de la Houille Blanche 73000 Chambéry, représentée par M. GIROD, la collecte et le traitement des déchets dangereux issus de ces trois sites, non pris en charge par l'éco-organisme ECO-DDS.

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Il est composé de 3 lots :

- Lot 1 : Accueil du public et valorisation fine de certaines matières
- Lot 2 : transport et traitement des déchets banals hors déchets verts
- Lot 3 : Transport et traitement des déchets dangereux (hors filière EcoDDS)

Lors de la réalisation de ce marché, des prestations complémentaires ont été jugées nécessaires. En effet, depuis 2014 sur les 3 déchetteries de Grand Lac, une partie du flux des déchets dangereux collectée sur ces sites est gérée par EcoDDS mais tout ce qui ne relève pas de son champ de compétence (et donc de son financement) doit être collecté par un prestataire désigné par la collectivité. C'est l'objet du lot 3 signé avec Valespace ;

Pour autant, séparer les flux EcoDDS et les flux hors EcoDDS reste complexe et de nombreuses erreurs de tri perdurent sur les sites par les gardiens de déchetteries. Des contrôles réguliers de l'Eco-organisme le démontrent et ce dernier exige ainsi de la collectivité des actions correctives pour gérer ce problème

Afin de répondre de manière durable à cette problématique, VALESPACE, étant aujourd'hui prestataire de collecte également pour EcoDDS, propose à Grand Lac la réalisation d'un tri sur tous les contenants collectés en déchetterie afin de bien réorienter les flux collectés vers les bonnes filières et entre autre, de bien basculer les produits « hors champ EcoDDS » dans la filière financée par la collectivité. Cet accord permet ainsi de rassurer EcoDDS sur la gestion des flux lui incombant et de supprimer un éventuel risque d'arrêt de collecte sur notre territoire.

Valespace maintiendra pour autant les retours sur les non conformités observées dans les contenants collectés afin que cela soit remonté au gestionnaire du haut de quai des déchetteries. Ces éléments permettront au gestionnaire du haut de quai (TriAlp) d'améliorer la formation de ses agents en poste et limiter ainsi ces erreurs afin que la charge de tri de la part de Valespace soit minimale.

De ce fait, Valespace propose que cette prestation de tri des contenants issus des déchetteries reste dans l'enveloppe actuelle des prix unitaires du marché.

Cet accord demeure possible uniquement si Valespace reste collecteur à la fois de la filière EcoDDS et à la fois de la filière Hors EcoDDS pour Grand Lac.

Cet avenant n'a pas d'impact financier.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°1 au lot 3 du marché n°2014-14,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant précité ainsi que tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 03 mars 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 20
- Présents : 19
- Votants : 19
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

Marché n°2014 - 14

**Exploitation des déchetteries et de la plate-forme de
transfert des déchets verts de la CALB**

LOT N°3

**Transport et traitement des déchets dangereux
(hors filière EcoDDS)**

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) domiciliée 1500, Boulevard Lopic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise VALESPACE, domiciliée 928 avenue de la Houille Blanche - 73000 CHAMBERY..., représentée par son Directeur Commercial, Monsieur Romuald GIROD, et désigné ci-après par l'expression « VALESPACE »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHÉ

Par marché de services relatif à la gestion de ses déchetteries, Grand Lac a confié à l'entreprise VALESPACE, domiciliée à Chambéry, la gestion des déchets dangereux (hors filière EcoDDS) issus de ces mêmes déchetteries dans le cadre du lot 3 et selon des tarifs prévus au bordereau des prix unitaires. Le marché ne compte ni minimum ni maximum.

Le montant estimatif annuel prévu dans le Détail Estimatif Indicatif remis avec l'offre est de 33 647 € HT.

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, décomposé en trois lots :

- Lot 1 : Accueil du public et valorisation fine de certaines matières
- Lot 2 : transport et traitement des déchets banals hors déchets verts
- Lot 3 : Transport et traitement des déchets dangereux (hors filière EcoDDS)

Aucun avenant n'a été passé dans le cadre du présent marché.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Lors de la réalisation de ce marché, des prestations complémentaires ont été jugées nécessaires.

En effet, depuis la mise en place de la filière gérée par l'éco-organisme « EcoDDS » début 2014 sur les 3 déchetteries de Grand Lac, une partie du flux des déchets dangereux collectée sur ces sites est gérée par EcoDDS mais tout ce qui ne relève pas du champ de compétence d'EcoDDS (et donc de son financement) doit être collecté par un prestataire désigné par la collectivité. C'est tout l'objet de ce lot 3 signé avec Valespace ;

Pour autant, séparer les flux EcoDDS et les flux **hors** EcoDDS reste complexe et de nombreuses erreurs de tri perdurent sur les sites par les gardiens de déchetteries.

Ces erreurs impliqueraient que des flux ne finançant par EcoDDS soient bien in fine payés par l'Eco-organisme. Des contrôles réguliers de l'Eco-organisme le démontrent et ce dernier exige ainsi de la collectivité des actions correctives pour gérer ce problème

Afin de répondre de manière durable à cette problématique, VALESPACE, étant aujourd'hui prestataire de collecte également pour EcoDDS, propose à Grand Lac la réalisation d'un tri sur tous les contenants collectés en déchetterie afin de bien réorienter les flux collectés vers les bonnes filières et entre autre, de bien basculer les produits « hors champ EcoDDS » dans la filière financée par la collectivité. Cet accord permet ainsi de rassurer EcoDDS sur la gestion des flux lui incombant et de supprimer un éventuel risque d'arrêt de collecte sur notre territoire.

Valespace maintiendra pour autant les retours sur les non conformités observées dans les contenants collectés afin que cela soit remonté au gestionnaire du haut de quai des déchetteries. Ces éléments permettront au gestionnaire du haut de quai d'améliorer la formation de ses agents en poste et limiter ainsi ces erreurs afin que la charge de tri de la part de Valespace soit minimale.

De ce fait, Valespace propose que cette prestation de tri des contenants issus des déchetteries reste dans l'enveloppe actuelle des prix unitaires du marché.

Cet accord demeure possible uniquement si Valespace reste collecteur à la fois de la filière EcoDDS et à la fois de la filière **Hors** EcoDDS pour Grand Lac.

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

Aucun impact financier ne sera appliqué au marché actuel.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À _____, le _____

Pour la société VALESPACE,

M. Romuald GIROD
Directeur commercial

Pour Grand Lac

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Marché 2014-14 - Exploitations des déchetteries - Lot 3 - Transport et traitement des déchets dangereux - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 07/03/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 07/03/2016

Numéro de l'acte : d1270 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20160303-d1270-DE

Date de décision : 03/03/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant